

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 464

22 février 2012

SOMMAIRE

Carmax S.A.	22254	Courage S.A.	22258
Cavelen S.A.	22254	Creaction 4, SPF	22253
Cavelen S.A.	22254	Cremt S.A.	22259
Cavendish Square Investments S.à r.l. ...	22255	Cycafin A.G.	22259
Cavendish Square Investments S.à r.l. ...	22255	Daligan	22260
Cavendish Square Investments S.à r.l. ...	22255	DB Investments	22260
Cazin S.A.	22226	Ditco International S.à r.l.	22260
CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l.	22254	Domaine de Luxe S.A.	22259
Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l.	22238	Dounia S.A., S.P.F.	22259
CertAsig Holdings S.A.	22238	EBC - Echternacher Bau Center S.à r.l. ..	22271
Cible Expo International S.A.	22256	Ebral S.A.	22271
Circle Moment S.A.	22255	Ebral S.A.	22270
Clyde Union S.à r.l.	22238	Ebral S.A.	22270
Cogilux S.A.	22255	Efforts S.A.	22256
Comfintex S.A.	22256	Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A.	22260
Comfintex S.A.	22256	Elite Wagen S.à r.l.	22261
Comfintex S.A.	22256	ELS Invest S.A.	22261
CommsCo Holding S.A. Luxembourg	22239	Erste Luxemburger Forderungsankaufge- sellschaft AG	22260
CommsCo International Holding S.A. Lu- xembourg	22239	Euro Phyto Santé Luxembourg S.A.	22261
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A.	22226	F & I Software	22271
Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF	22257	MGA Sàrl	22271
Conect Software Engineering S.à r.l.	22256	Pergam Properties 1 S.C.A.	22258
Conexus Invest	22257	Rania S.à r.l.	22272
Consultative Committee of Accounting Bodies in Luxembourg	22253	Saltri II LuxCo S.à r.l.	22272
Costamar Finances Holding SPF	22258	Silverspot Investments S.à r.l.	22239
COSTRUZIONI E APPALTI 2000 S. à r.l. en liquidation	22257	Société Holding Partman SPF S.A.	22272
Courage S.A.	22258	The Association of British and Irish Ac- countants in Luxembourg	22253
		Today Makes Tomorrow S.à r.l.	22262

Cazin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.234.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation, de la société suivante:

- CAZIN S.A. établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15 Boulevard Royal.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, et liquidateur Maître Kamilla LADKA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 janvier 2012, au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Kamilla LADKA
Le liquidateur

Référence de publication: 2012008161/19.

(120009167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 1.860.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of November at

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 1.860 incorporated pursuant to a deed dated 3 November 1933, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Company), the articles of association (the Articles) of which were last amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, on 15 July 2011 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Jan BRACKENIER, company's director, residing in Luxembourg who appoints Florence PONCELET, company's director, residing in Luxembourg, as secretary.

The Meeting designates Frédéric FRANCKX, attorney-at-law, residing in Luxembourg as scrutineer.

The Chairperson then asks the notary to enact the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Creation of a new class of tracker shares, the class J shares, which will have such rights and features as set out in article 6 of the Articles, as amended;
3. Reclassification of some Class B Shares into Class E Shares;
4. Increase of the subscribed share capital by a maximum amount of one billion two hundred seventy million euro (EUR 1,270,000,000) from its current amount of thirty-five billion nine hundred sixty-three million seventy thousand euro (EUR 35,963,070,000), represented by three million five hundred ninety-six thousand three hundred and seven (3,596,307) shares (the Shares), to a maximum amount not exceeding thirty-seven billion two hundred thirty-three million seventy thousand euro (EUR 37,233,070,000) by the issuance of (i) twenty-seven thousand (27,000) new class E shares with the rights attached to such Class E Shares as defined in the Articles and (ii) a maximum of one hundred thousand (100,000) new class G shares with the rights attached to such Class G Shares as defined in the Articles;
5. Subscription and payment for the capital increase by way of a contribution in cash;
6. Reclassification of some Class G Shares into Class J Shares;
7. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 2, 3, 4 and 5 above;
8. Amendment to article 41 of the Articles in order to reflect the creation of the Class J Shares;
9. Creation of a management committee pursuant to article 21 in respect of the Class J Shares and appointment of the members of such committee;

10. Appointment of Mr. Cédric Osterrieth, born on April 4, 1970 in Anvers (Belgium), with professional address at 1, Place du Trône, B-1000 Brussels, Belgium, as additional director (“administrateur”) of the Company in charge of representing the Class J Shares, with effect to the date of the closing of the transaction by which China Investment Corporation acquires thirty percent (30%) of the share capital of GDF Suez Exploration International and for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the year 2015;

11. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any director of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the share register of the Company;

12. Miscellaneous.

II. The proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur”, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders, present or represented by their proxyholder then decide to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of tracker shares, the class J shares, which will have such rights and features as set out in article 6 of the Articles, which will be amended pursuant to the seventh resolution hereafter.

Third resolution

The Meeting resolves to reclassify eleven thousand three hundred and sixty-eight (11,368) Class B Shares without nominal value, paid up to ninety-eight point twenty-four percent (98.24%) being the Class B Shares into eleven thousand three hundred and sixty-eight (11,368) new class E Shares without nominal value paid up to ninety-eight point twenty-four percent (98.24%) (the Reclassified Shares).

The Meeting acknowledges that further to such reclassification, (i) the number of Class B Shares in issue amounts to six hundred twenty-eight thousand four hundred and fifty-nine (628,459) and (ii) the number of Class E Shares in issue amounts to six hundred twenty-nine thousand four hundred and twenty-six (629,426) as of the date hereof.

The Meeting further resolves that, as of the date hereof, the Reclassified Shares will have the rights and features of the existing Class E Shares in issue pursuant to article 6 of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital by one billion one hundred seventy million euro (EUR 1,170,000,000) from its current amount of thirty-five billion nine hundred sixty-three million seventy thousand euro (EUR 35,963,070,000), represented by three million five hundred ninety-six thousand three hundred and seven (3,596,307) shares without nominal value (the Shares), to thirty-seven billion one hundred thirty-three million seventy thousand euro (EUR 37,133,070,000) by the issuance of (i) twenty-seven thousand (27,000) new class E shares without nominal value (the Class E Shares) with the rights attached to such Class E Shares as defined in the Articles and (ii) ninety thousand (90,000) new class G shares without nominal value (the Class G Shares) with the rights attached to such Class G Shares as defined in the Articles.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that those existing shareholders expressly waive their preferential subscription rights in respect of such issue of the new Shares.

The Meeting resolves to approve and accept the subscription and payment of the new class E Shares and new class G Shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

(i) ELECTRABEL, a company incorporated and organised under the laws of Belgium, with registered office at boulevard du Régent 8, B – 1000 Brussels, Belgium, intervenes and subscribes to the twenty-seven thousand (27,000) newly issued

Class E Shares and fully pays them up by a contribution in cash in the amount of two hundred seventy million euro (EUR 270,000,000), which will be fully allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) GDF SUEZ BELGIUM, a company incorporated and organised under the laws of Belgium, with registered office at Place du Trône 1, B – 1000 Brussels, Belgium intervenes and subscribes to the ninety thousand (90,000) newly issued Class G Shares and fully pays them up by a contribution in cash in the amount of nine hundred million euro (EUR 900,000,000) which will be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of one billion one hundred seventy million euro (EUR 1,170,000,000) is at the disposal of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to reclassify three hundred sixty-five thousand two hundred and eleven (365,211) Class G Shares without nominal value paid up to one hundred percent (100%), being the Class G Shares, into three hundred sixty-five thousand two hundred and eleven (365,211) new class J Shares without nominal value paid up to one hundred percent (100%), which will have the rights and features of the Class J Shares pursuant to article 6 of the Articles, as amended, as of the date hereof.

The Meeting acknowledges that, further to such reclassification, (i) the number of Class G Shares in issue amounts to one hundred thirty-nine thousand and thirty-six (139,036) and (ii) the number of Class J Shares in issue amounts to three hundred sixty-five thousand two hundred and eleven (365,211) as of the date hereof.

The current outstanding shares of the Company, broken down per class, pursuant to the above resolutions as of the date of this deed are as follows:

Compagnie européenne de financement - Detail capital

Shareholders	class	% paid-up	Number of shares	Subscribed capital	Capital not paid
GDF SUEZ BELGIUM	A	100.00%	125	1,250,000	0.00
total			125	1,250,000	0.00
GSEII	B	98.24%	628,459	6,284,590,000	-110,610,402.72
total			628,459	6,284,590,000	-110,610,402.72
GDF SUEZ BELGIUM	C	100.00%	960,083	9,600,830,000	0.00
GDF SUEZ BELGIUM	C	25.00%	127,562	1,275,620,000	-956,715,000.00
GDF SUEZ BELGIUM	C	26.00%	552,677	5,526,770,000	-4,089,809,800.00
GDF SUEZ BELGIUM	C	50.00%	101,000	1,010,000,000	-505,000,000.00
ELECTRABEL	C	100.00%	80,631	806,310,000	0.00
			1,821,953	18,219,530,000	-5,551,524,800.00
AXIMA CONTRACTING	D	100.00%	2,600	26,000,000	0.00
COFELY SERVICES	D	100.00%	39,000	390,000,000	0.00
FABRICOM	D	100.00%	21,500	215,000,000	0.00
FABRICOM INFRA SUD	D	100.00%	700	7,000,000	0.00
FABRICOM MAINTENANCE	D	100.00%	1,500	15,000,000	0.00
GDF SUEZ ESI	D	100.00%	4,667	46,670,000	0.00
GDF SUEZ ESI	D	25.00%	6,000	60,000,000	-45,000,000.00
TEM	D	100.00%	600	6,000,000	0.00
total			76,567	765,670,000	-45,000,000.00
ELECTRABEL	E	100.00%	561,288	5,612,880,000	0.00
ELECTRABEL	E	25.00%	83,770	837,700,000	-628,275,000.00
GSEII	E	98.24%	11,368	113,680,000	-2,000,797.28
total			656,426	6,564,260,000	-630,275,797.28
HOSLETS	F	99.71%	2,800	28,000,000	-82,051.55
SITA RECYCLING SERVICES	F	99.71%	3,000	30,000,000	-87,912.37
SITA WALLONIE	F	99.71%	5,200	52,000,000	-152,381.45
SITA VALOMAC	F	99.71%	4,500	45,000,000	-131,868.56
SITA VALOMAC	F	71.12%	2,800	28,000,000	-8,085,786.07
total			18,300	183,000,000	-8,540,000.00
GDF SUEZ BELGIUM	G	100.00%	26,809	268,090,000	0.00
GDF SUEZ BELGIUM	G	26.00%	12,227	122,270,000	-90,479,800.00
GDF SUEZ BELGIUM	G	90.00%	100,000	1,000,000,000	-100,000,000.00

22229

total			139,036	1,390,360,000	-190,479,800.00
GDF SUEZ BELGIUM	I	100.00%	4,696	46,960,000	0.00
GDF SUEZ BELGIUM	I	25.00%	2,438	24,380,000	-18,285,000.00
GDF SUEZ BELGIUM	I	26.00%	96	960,000	-710,400.00
total			7,230	72,300,000	-18,995,400.00
GDF SUEZ BELGIUM	J	100.00%	365,211 **	3,652,110,000	0.00
total			365,211	3,652,110,000	0.00
			3,713,307	37,133,070,000	-6,555,426,200.00

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"The corporate capital of the Company is fixed at [thirty-seven billion one hundred thirtythree million seventy thousand euro (EUR 37,133,070,000) represented by three million seven hundred thirteen thousand three hundred seven (3,713,307) shares (the Shares), divided into:

(i) one hundred and twenty-five (125) class A "tracker" shares (collectively, the Class A Shares and individually a Class A Share);

(ii) six hundred twenty-eight thousand four hundred and fifty-nine (628,459) class B "tracker" shares (collectively, the Class B Shares and individually a Class B Share);

(iii) one million eight hundred twenty-one thousand nine hundred and fifty-three (1,821,953) class C "tracker" shares (collectively, the Class C Shares and individually a Class C Share);

(iv) seventy-six thousand five hundred and sixty-seven (76,567) class D "tracker" shares (collectively, the Class D Shares and individually a Class D Share);

(v) six hundred fifty-six thousand four hundred and twenty-six (656,426) class E "tracker" shares (collectively, the Class E Shares and individually a Class E Share) among which 15,892 class E1 shares corresponding to the blocked reserve of fifteen million eight hundred ninety one thousand nine hundred thirty one euro and sixty five euro cent (EUR 15,891,931.65) referred to as "Réserve pour l'impôt sur la fortune" referred to in the Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé under nr 1381;

(vi) eighteen thousand and three hundred (18,300) class F "tracker" shares (collectively, the Class F Shares and individually a Class F Share);

(vii) one hundred thirty-nine thousand and thirty-six (139,036) class G "tracker" shares (collectively, the Class G Shares and individually a Class G Share);

(viii) seven thousand two hundred and thirty (7,230) class I "tracker" shares (collectively, the Class I Shares and individually a Class I Share);

(ix) three hundred sixty-five thousand two hundred and eleven (365,211) class J "tracker" shares (collectively, the Class J Shares and individually a Class J Share) without nominal value.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each as defined below) are together referred to as the "Shares", and each a "Class of Shares". The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

The Company may also create and issue (i) additional Class A Shares, (ii) additional Class B Shares, (iii) additional Class C Shares, (iv) additional Class D Shares and (v) additional Class E Shares, (vi) additional Class F Shares, (vii) additional Class G Shares, (viii) additional Class I Shares and (ix) additional Class J Shares without indication of nominal value.

The Shares track (and any additional shares issued by the Company will track) the performance and returns of the Company's direct investment in (i) a profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC S.c.r.l., a limited liability cooperative company incorporated under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office at 1, place du Trône, B-1000 Brussels, Belgium and registered under number 0442 100 363 (the GDF SUEZ CC), (ii) the equity of GDF SUEZ CC and, as the case may be, (iii) the performance and returns of other participations as follows:

- The class A shares (the "Class A Shares") in the Company track the performance and returns of the Company's direct investment in the class A shares in GDF SUEZ CC (the "Class A Designated Asset") and the Company's corporate assistance activities,

- The class B shares in the Company (the "Class B Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to the Class B Shares (the "PPL's Tranche B"), (ii) the class B shares in GDF SUEZ CC (the "Class B Designated Asset", and with the PPL's Tranche B, "Unit B"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the GDF SUEZ ENERGY INTERNATIONAL/ INTERNATIONAL POWER Business Line, and (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line;

- The class C shares in the Company (the "Class C Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to

the Class C Shares (the "PPL's Tranche C"), (ii) the class C shares in GDF SUEZ CC (the "Class C Designated Asset", and with the PPL's Tranche C, "Unit C"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the GDF SUEZ Corporate Business Line as well as all other activities that cannot be allocated to other Business Lines (as defined below) and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line;

- The class D shares in the Company (the "Class D Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to the Class D Shares (the "PPL's Tranche D"), (ii) the class D shares in GDF SUEZ CC (the "Class D Designated Asset", and with the PPL's Tranche D, "Unit D"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the GDF SUEZ ENERGY SERVICES Business Line and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line;

- The class E shares in the Company (the "Class E Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to the Class E Shares (the "PPL's Tranche E"), (ii) the class E shares in GDF SUEZ CC (the "Class E Designated Asset", and with the PPL's Tranche E, "Unit E" thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the GDF SUEZ Energy Benelux and Europe Business Line and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line;

- The class F shares in the Company (the "Class F Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to the Class F Shares (the "PPL's Tranche F"), (ii) the class F shares in GDF SUEZ CC (the "Class F Designated Asset", and with the PPL's Tranche F, "Unit F"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the SUEZ ENVIRONMENT Business Line and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line;

- The class G shares in the Company (the "Class G Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to the Class G Shares (the "PPL's Tranche G"), (ii) the class G shares in GDF SUEZ CC (the "Class G Designated Asset", and with the PPL's Tranche G, "Unit G"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the GDF Suez Global Gas Business Line and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line.

- The class I shares in the Company (the "Class I Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to the Class I Shares (the "PPL's Tranche I"), (ii) the class I shares in GDF SUEZ CC (the "Class I Designated Asset", and with the PPL's Tranche I, "Unit I"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the GDF SUEZ Infrastructure Business Line and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line.

- The class J shares in the Company (the "Class J Shares") track the performance and returns of the Company's direct investment in (i) the tranche of the profit participating loan between the Company and GDF SUEZ CC related to the Class J Shares (the "PPL's Tranche J"), (ii) the class J shares in GDF SUEZ CC (the "Class J Designated Asset", and with the PPL's Tranche J, "Unit J"), thereby tracking the performance of the transactions between the Company and GDF SUEZ CC and, in turn, between GDF SUEZ CC and the GDF SUEZ E&P Business Line and, (iii) the performance and returns of other participations relating to that Business Line.

Unit A, Unit B, Unit C, Unit D, Unit E, Unit F, Unit G, Unit I and Unit J are together referred to as the "Units".

The Units consist of a stapling of certain classes of shares issued by GDF SUEZ CC (individually a "Designated Asset") and their respective related PPL's Tranche issued by GDF SUEZ CC. A Unit shall only be transferred to other Shareholders or nonshareholders as a whole. No Class of Shares shall be severed or shall be transferred without the corresponding PPL Tranche or Designated Asset being transferred at the same time, in the same proportion and to the same transferee.

Upon issuance (or cancellation/redemption) of any class B share in GDF SUEZ CC, class C share in GDF SUEZ CC, class D share in GDF SUEZ CC, class E share in GDF SUEZ CC, class F share in GDF SUEZ CC, class G share in GDF SUEZ CC, class I share in GDF SUEZ CC or class J shares in GDF SUEZ CC, the corresponding stapled PPL's Tranche shall be increased (or decreased) in the same proportion.

Each Share entitles its holder to one vote.

The Company shall, from an accounting perspective, be divided into several divisions (each a Division). Each Division shall have its own separate accounts, allowing the Board to identify each Division's financial structure and contribution to the Company's results.

The accounts for each Division shall comprise:

- a pro forma balance sheet listing, in particular, the Division's capital endowment, reserves and profits carried forward, among others, and;

- an income statement giving details of all the specific costs and income generated by the Division's transactions.

The Company shall, at any time and in any circumstances, maintain up-to-date separate accounts for each Division in order to enable the Shareholders to identify the profits related to that specific Division.

The Divisions, reflect the Classes of Shares, as described in Article 6.

All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.”

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 41 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 41.** The General Meeting is convened, constituted and held during the liquidation in accordance with the provisions of Title IV of the present Articles, whereby the liquidators enjoy the same rights, obligations and privileges as the Board. The meeting is chaired by one of the liquidators. Should the liquidators be absent, the meeting elects its own chairman.

The copies or extracts of the minutes of the deliberations of the meeting, which are to be submitted in all legal proceedings or elsewhere, are validly certified by the liquidators or by one amongst their number, in accordance with the decisions taken by the meeting.

Any liquidation surplus comprised in the Class A Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class A Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class B Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class B Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class C Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class C Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class D Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class D Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class E Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class E Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class F Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class F Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class G Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class G Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class I Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class I Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

Any liquidation surplus comprised in the Class J Designated Assets, after payment of the Company’s liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class J Shares in proportion to their respective holdings of such shares.”

Ninth resolution

The Meeting resolves to create a management committee in respect of the Class J Shares pursuant to article 21 of the Articles and resolves to appoint Mr. Tanguy Stinglamber and Mr. Geert Bunkens as members of such committee as of the date hereof.

Tenth resolution

The Shareholder holding the Class J Shares intervenes and proposes to the Meeting a list of three people among which the Meeting should choose to appoint one new director. The Meeting resolves to appoint Mr. Cédric Osterrieth, born on April 4, 1970 in Anvers (Belgium), with professional address at 1, Place du Trône, B-1000 Brussels, Belgium, as additional director (“administrateur”) of the Company in charge of representing the Class J Shares with effect to the date of the closing of the transaction by which Fullbloom Investment Corporation or any of its affiliates acquires thirty percent (30%) of the share capital of GDF Suez Exploration International and for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the year 2015.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any director of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1.860 constituée en vertu d'un acte daté du 3 novembre 1933, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Société), dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte passé devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 15 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Jan BRACKENIER, administrateur de société, résidant au Luxembourg, qui nomme Florence PONCELET, administrateur de sociétés, résidant au Luxembourg comme secrétaire. L'Assemblée nomme Frédéric FRANCKX, avocat, résidant au Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création d'une nouvelle catégorie d'actions «tracker», les actions de catégorie J, qui auront des droits et caractéristiques tels que définis à l'article 6 des Statuts, tel que modifié;
3. Reclassification d'actions de catégorie B en actions de catégorie E;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant maximum d'un milliard deux cent soixante-dix millions d'euros (EUR 1.270.000.000,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq milliards neuf cent soixante-trois millions soixante-dix mille euros (EUR 35.963.070.000,-), représenté par trois millions cinq cent quatre-vingt-seize mille trois cent sept (3.596.307) actions (les Actions), à un montant maximum n'excédant pas trente-sept milliards deux cent trente-trois millions soixante-dix mille euros (EUR 37.233.070.000,-) par l'émission de vingt-sept mille (27.000) nouvelles actions de catégorie E avec les droits attachés aux Actions de Catégorie de Catégorie E tels que définis dans les Statuts et (ii) un maximum de cent mille (100.000) nouvelles actions de catégorie G avec les droits attachés aux Actions de Catégorie de Catégorie G tels que définis dans les Statuts;
5. Souscription et libération de l'augmentation de capital par un apport en numéraire;
6. Reclassification d'Actions de catégorie G en Actions de catégorie J;
7. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés aux points 2, 3, 4 et 5 ci-dessus;
8. Modification de l'article 41 des Statuts afin de refléter la création des Actions de Catégorie J;
9. Création d'un comité de gestion en vertu de l'article 21 en relation avec les Actions de Catégorie J et nomination des membres de ce comité;
10. Nomination de Monsieur Cédric Osterrieth, né le 4 avril 1970 à Anvers (Belgique), dont l'adresse professionnelle se situe à 1, Place du Trône, B-1000 Bruxelles, Belgique, en tant qu'administrateur additionnel de la Société chargé de représenter les Actions de Catégorie J, avec effet à la date de clôture de la transaction par laquelle China Investment Corporation acquiert trente pourcents (30%) du capital social de GDF Suez Exploration International et pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année 2015;
11. Modification des livres et registres des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou tout employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital dans le registre des actions de la Société.

12. Divers.

II. Les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence signé par les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur», resteront annexés au présent acte.

III. Il ressort de la liste de présence, que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires présents ou représentés ont été informés au préalable, chacun déclarant le reconnaître expressément.

IV. Les Actionnaires présents ou représentés par leur mandataire ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme étant dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions «tracker», les actions de catégorie J, qui auront des droits et caractéristiques tels que définis à l'article 6 des Statuts, qui sera modifié suite à la septième résolution ci-après.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reclasser onze mille trois cent soixante-huit (11.368) Actions de Catégorie B sans désignation de valeur nominale, libérées à hauteur de quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-quatre pourcents (98,24%) en onze mille trois cent soixante-huit (11.368) nouvelles Actions de Catégorie E sans désignation de valeur nominale, libérées à hauteur de quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-quatre pourcents (98,24%) (les Actions Reclassées).

L'Assemblée prend note que suite au reclassement, (i) le nombre d'Actions de Catégorie B émises s'élève à six cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf (628.459) et (ii) le nombre d'Actions de Catégorie E émises s'élève à six cent vingt-neuf mille quatre cent vingt-six (629.426) à la date des présentes.

L'assemblée décide qu'en date des présentes, les Actions Reclassées auront les droits et caractéristiques des Actions de Catégorie E existantes tel que définis à l'article 6 des Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un milliard cent soixante-dix millions d'euros (EUR 1.170.000.000), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq milliards neuf cent soixante-trois millions soixante-dix mille euros (EUR 35.963.070.000), représenté par trois millions cinq cent quatre-vingt-seize mille trois cent sept (3.596.307) actions (les Actions), à trente-sept milliards cent trente-trois millions soixante-dix mille euros (EUR 37.133.070.000) par l'émission de vingt-sept mille (27.000) nouvelles actions de catégorie E sans désignation de valeur nominale (les Actions de Catégorie E) avec les droits attachés aux Actions de Catégorie E tels que définis dans les Statuts et (ii) de quatre-vingt-dix mille (90.000) nouvelles actions de catégorie G sans désignation de valeur nominale (les Actions de Catégorie G) avec les droits attachés aux Actions de Catégorie G tels que définis dans les Statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée reconnaît que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription à l'égard de l'émission des Nouvelles Actions.

L'assemblée décide d'approuver et d'accepter la souscription et la libération des actions nouvelles Actions de Catégorie E et des nouvelles Actions de Catégorie G de la Société comme suit:

Souscription - Libération

Il s'ensuit que:

(i) ELECTRABEL, une société constituée et régie par les lois de Belgique, dont le siège social se situe à boulevard du Régent 8, B – 1000 Bruxelles, Belgique, intervient et souscrit à vingt-sept mille (27.000) nouvelles Actions de Catégorie E et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante-dix millions d'euros (EUR 270.000.000), qui seront pleinement allouer au compte capital social de la Société; et

(ii) GDF SUEZ BELGIUM, une société constituée et régie par les lois de Belgique, dont le siège social se situe à Place du Trône 1, B – 1000 Bruxelles, Belgique intervient et souscrit à quatre-vingt dix mille (90.000) nouvelles Actions de Catégorie G et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent millions d'euros (EUR 900.000.000) qui seront pleinement allouer au compte capital social de la Société.

Le montant total d'un milliard cent soixante-dix millions d'euros (EUR 1.170.000.000) est à la disposition de la Société, la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de reclasser trois cent soixante-cinq mille deux cent onze (365.211) Actions de catégorie G sans désignation de valeur nominale libérées à hauteur de cent pourcents (100%), en trois cent soixante-cinq mille deux cent onze (365.211) nouvelles Actions de catégorie J avec les droits attachés aux Actions de Catégorie J tels que définis à l'article 6 des Statuts, tel que modifiés, à la date des présentes.

L'Assemblée prend note que suite au reclassement, (i) le nombre d'Actions de Catégorie G émises s'élève à cent trente-neuf mille trente-six (139.036) Actions de Catégorie G et (ii) le nombre d'Actions de Catégorie J émises s'élève à trois cent soixante-cinq mille deux cent onze (365.211) à la date des présentes.

Les actions actuellement émises de la Société, réparties par classe, conformément aux résolutions ci-dessus à compter sont à la date du présent acte comme suit:

Compagnie européenne de financement - Détail capital

Actionnaire	Actionnaire	% libération	nombre de parts	capital souscrit	capital non libéré
GDF SUEZ BELGIUM	A	100,00%	125	1.250.000	0,00
total			125	1.250.000	0,00
GSEII	B	98,24%	628.459	6.284.590.000	-110.610.402,72
total			628.459	6.284.590.000	-110.610.402,72
GDF SUEZ BELGIUM	C	100,00%	960.083	9.600.830.000	0,00
GDF SUEZ BELGIUM	C	25,00%	127.562	1.275.620.000	-956.715.000,00
GDF SUEZ BELGIUM	C	26,00%	552.677	5.526.770.000	-4.089.809.800,00
GDF SUEZ BELGIUM	C	50,00%	101.000	1.010.000.000	-505.000.000,00
ELECTRABEL	C	100,00%	80.631	806.310.000	0,00
			1.821.953	18.219.530.000	-5.551.524.800,00
AXIMA CONTRACTING	D	100,00%	2.600	26.000.000	0,00
COFELY SERVICES	D	100,00%	39.000	390.000.000	0,00
FABRICOM	D	100,00%	21.500	215.000.000	0,00
FABRICOM INFRA SUD	D	100,00%	700	7.000.000	0,00
FABRICOM MAINTENANCE	D	100,00%	1.500	15.000.000	0,00
GDF SUEZ ESI	D	100,00%	4.667	46.670.000	0,00
GDF SUEZ ESI	D	25,00%	6.000	60.000.000	-45.000.000,00
TEM	D	100,00%	600	6.000.000	0,00
total			76.567	765.670.000	-45.000.000,00
ELECTRABEL	E	100,00%	561.288	5.612.880.000	0,00
ELECTRABEL	E	25,00%	83.770	837.700.000	-628.275.000,00
GSEII	E	98,24%	11.368	113.680.000	-2.000.797,28
total			656.426	6.564.260.000	-630.275.797,28
HOSLETS	F	99,71%	2.800	28.000.000	-82.051,55
SITA RECYCLING SERVICES	F	99,71%	3.000	30.000.000	-87.912,37
SITA WALLONIE	F	99,71%	5.200	52.000.000	-152.381,45
SITA VALOMAC	F	99,71%	4.500	45.000.000	-131.868,56
SITA VALOMAC	F	71,12%	2.800	28.000.000	-8.085.786,07
total			18.300	183.000.000	-8.540.000,00
GDF SUEZ BELGIUM	G	100,00%	26.809	268.090.000	0,00
GDF SUEZ BELGIUM	G	26,00%	12.227	122.270.000	-90.479.800,00
GDF SUEZ BELGIUM	G	90,00%	100.000	1.000.000.000	-100.000.000,00
total			139.036	1.390.360.000	-190.479.800,00
GDF SUEZ BELGIUM	I	100,00%	4.696	46.960.000	0,00
GDF SUEZ BELGIUM	I	25,00%	2.438	24.380.000	-18.285.000,00
GDF SUEZ BELGIUM	I	26,00%	96	960.000	-710.400,00
total			7.230	72.300.000	-18.995.400,00
GDF SUEZ BELGIUM	J	100,00%	365.211 **	3.652.110.000	0,00
total			365.211	3.652.110.000	0,00
			3.713.307	37.133.070.000	-6.555.426.200,00

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à trente-sept milliards cent trente-trois millions soixante-dix mille euros (EUR 37.133.070.000) représenté par trois millions sept cent treize mille trois cent sept (3.713.307) actions (les Actions), divisées en:

(i) cent vingt-cinq (125) actions "tracker" de catégorie A (dans leur ensemble les Actions de Catégorie A et chacune une Action de Catégorie A);

(ii) six cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf (628.459) actions "tracker" de catégorie B (dans leur ensemble les Actions de Catégorie B et chacune une Action de Catégorie B);

(iii) un million huit cent vingt-et-un mille neuf cent cinquante-trois (1.821.953) actions "tracker" de catégorie C (dans leur ensemble les Actions de Catégorie C et chacune une Action de Catégorie C);

(iv) soixante-seize mille cinq cent soixante-sept (76.567) actions "tracker" de catégorie D (dans leur ensemble les Actions de Catégorie D et chacune une Action de Catégorie D);

(v) six cent cinquante-six mille quatre cent vingt-six (656.426) actions "tracker" de catégorie E (dans leur ensemble les Actions de Catégorie E et chacune une Action de Catégorie E) parmi lesquelles 15.892 sont des actions de catégorie E1 correspondant à la réserve bloquée d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-et-un euro et soixante cinq centimes (EUR 15.891.931,65) désignée comme «Réserve pour l'impôt sur la fortune» dans le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé sous le n° 1381;

(vi) dix-huit mille trois cents (18.300) actions "tracker" de catégorie F (dans leur ensemble les Actions de Catégorie F et chacune une Action de Catégorie F);

(vii) cent trente-neuf mille trente-six (139.036) actions "tracker" de catégorie G (dans leur ensemble les Actions de Catégorie G et chacune une Action de Catégorie G);

(viii) sept mille deux cent trente (7.230) actions "tracker" de catégorie I (dans leur ensemble les Actions de Catégorie I et chacune une Action de Catégorie I);

(ix) trois cent soixante-cinq mille deux cent onze (365.211) actions "tracker" de catégorie J (dans leur ensemble les Actions de Catégorie J et chacune une Action de Catégorie J).

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J (telle que chacune est définie ci-dessous) sont mentionnées dans leur ensemble comme les "Actions" et chacune une "Catégorie d'Actions". Les détenteurs des Actions sont désignés dans leur ensemble comme les Actionnaires.

La Société peut également créer et émettre (i) des Actions de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Actions de Catégorie B supplémentaires, (iii) des Actions de Catégorie C supplémentaires, (iv) des Actions de Catégorie D supplémentaires et (v) des Actions de Catégorie E supplémentaires, (vi) des Actions de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Actions de Catégorie G supplémentaires, (viii) des Actions de Catégorie I et (ix) des actions de catégorie J supplémentaires sans indication de valeur nominale.

Les Actions reflètent (et les actions supplémentaires émises par la Société reflèteront) la performance et les rendements de l'investissement direct dans la Société dans (i) un prêt participatif entre la Société et GDF SUEZ CC S.c.r.l., société coopérative à responsabilité limitée au titre de la législation du Royaume de Belgique, dont le siège social est sis 1, place du Trône, B-1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée sous le numéro 0442 100 363 (GDF SUEZ CC), (ii) le capital de GDF SUEZ CC et, le cas échéant, la performance et les rendements des autres participations suivantes:

- Les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") de la Société reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans les actions de catégories A de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie A") et les activités d'assistance société de la Société.

- Les actions de catégorie B de la Société (les "Actions de Catégorie B") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie B (la "Tranche B du PPL"), (ii) les actions de catégorie B de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie B", et avec la Tranche B du PPL, "l'Unité B"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne d'Activité GDF SUEZ ENERGY INTERNATIONAL/ INTERNATIONAL POWER et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie C de la Société (les "Actions de Catégorie C") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie C (la "Tranche C du PPL"), (ii) les actions de catégorie C de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie C", et avec la Tranche C du PPL, "l'Unité C"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne d'Activité GDF SUEZ Corporate ainsi que toutes les autres activités qui ne peuvent pas être attribuées à d'autres Lignes d'Activité (tel que défini ci-dessous) et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie D de la Société (les "Actions de Catégorie D") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie D (la "Tranche D du PPL"), (ii) les actions de catégorie D de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie D", et avec la Tranche D du PPL, "l'Unité D"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne

d'Activité GDF SUEZ ENERGY SERVICES et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie E de la Société (les "Actions de Catégorie E") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie E (la "Tranche E du PPL"), (ii) les actions de catégorie E de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie E", et avec la Tranche E du PPL, "l'Unité E"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne d'Activité GDF SUEZ Energy Benedelux et Europe et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie F de la Société (les "Actions de Catégorie F") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie F (la "Tranche F du PPL"), (ii) les actions de catégorie F de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie F", et avec la Tranche F du PPL, "l'Unité F"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne d'Activité SUEZ ENVIRONMENT et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie G de la Société (les "Actions de Catégorie G") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie G (la "Tranche G du PPL"), (ii) les actions de catégorie G de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie G", et avec la Tranche G du PPL, "l'Unité G"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne d'Activité GDF Suez Global Gas et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie I de la Société (les "Actions de Catégorie I") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie I (la "Tranche I du PPL"), (ii) les actions de catégorie I de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie I", et avec la Tranche I du PPL, "l'Unité I"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne d'Activité GDF SUEZ Infrastructure et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

- Les actions de catégorie J de la Société (les "Actions de Catégorie J") reflètent la performance et les rendements de l'investissement direct de la Société dans (i) la tranche du prêt participatif (profit participating loan) entre la Société et GDF SUEZ CC relative aux Actions de Catégorie J (la "Tranche J du PPL"), (ii) les actions de catégorie J de GDF SUEZ CC ("l'Actif Désigné de Catégorie J", et avec la Tranche J du PPL, "l'Unité J"), reflétant de cette façon la performance des transactions entre la Société et GDF SUEZ CC et, alternativement, entre GDF SUEZ CC et la Ligne d'Activité GDF SUEZ E&P et (iii) la performance et les rendements des autres participations relatives à cette Ligne d'Activité.

L'Unité A, l'Unité B, l'Unité C, l'Unité D, l'Unité E, l'Unité F, l'Unité G l'Unité I et l'Unité J sont dans leur ensemble désignés comme les "Unités".

Les Unités sont constituées d'un regroupement ("stapling") de certaines catégories d'actions émises par GDF SUEZ CC (chacun constituant un "Actif Désigné") et de leur Tranche de PPL correspondante respective accordée par GDF SUEZ à la Société. Une Unité ne sera transférée à d'autres Actionnaires ou non-actionnaires que comme un ensemble. Aucune Catégorie d'Actions ne sera dissociée ou ne sera transférée sans le transfert simultané de la Tranche PPL ou de l'Actif Désigné correspondant, dans les mêmes proportions et au même bénéficiaire du transfert.

Lors de l'émission (ou l'annulation/remboursement) d'une action de catégorie B de GDF SUEZ CC, d'une action de catégorie C de GDF SUEZ CC, d'une action de catégorie D de GDF SUEZ CC, d'une action de catégorie E de GDF SUEZ CC, d'une action de catégorie F de GDF SUEZ CC, d'une action de catégorie G de GDF SUEZ CC, d'une action de catégorie I de GDF SUEZ CC ou d'une action de catégorie J de GDF SUEZ CC, la Tranche de PPL rattachée correspondante sera majorée (ou diminuée) dans la même proportion.

Chaque Action donne droit à une voix.

La Société sera, d'une perspective comptable, divisée en plusieurs divisions (chacune désignée comme une Division). Chaque Division disposera de ses propres comptes distincts, permettant au Conseil d'identifier la structure financière de chaque Division et sa contribution aux résultats de la Société. Les comptes de chaque Division comprendront:

- un bilan pro forma mentionnant, en particulier et notamment, la dotation en capital de la Division, les réserves et les bénéfices reportés, et

- Un compte de résultat présentant les éléments de tous les coûts et revenus spécifiques générés par les transactions de la Division.

La Société devra, à tout moment et dans toutes circonstances, tenir et actualiser des comptes distincts pour chaque Division afin de permettre aux Actionnaires d'identifier les profits relatifs à cette Division spécifique.

Les Divisions reflètent les Catégories d'Actions, tel que prévu dans l'Article 6.

Toutes les Actions disposeront de droits égaux, sauf exception prévue dans ces Statuts."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 41 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 41.** L'Assemblée Générale est convoquée, constituée et tenue au cours de la liquidation conformément aux stipulations du Titre IV des présents Statuts, selon lesquels les liquidateurs bénéficient des mêmes droits, obligations et privilèges que le Conseil. L'assemblée est présidée par l'un des liquidateurs. En cas d'absence des liquidateurs, l'assemblée élit son propre président.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations de l'assemblée qui doivent être présentés dans toutes les procédures juridiques ou autres sont valablement certifiés par les liquidateurs ou par l'un d'entre eux, conformément aux décisions prises par l'assemblée.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie A, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie A proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie B, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie B proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie C, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie C proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie D, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie D proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie E, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie E proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie F, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie F proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie G, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie G proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie I, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie I proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.

Tout boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Catégorie J, après paiement des engagements de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions de Catégorie J proportionnellement à leurs détentions respectives de ces actions.”

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de créer un comité de gestion en relation avec les Actions de Catégorie J en vertu de l'article 21 des Statuts et décide de nommer Monsieur Tanguy Stinglamber et Monsieur Geert Bunkens en tant que membre dudit comité avec effet à la date des présentes.

Dixième résolution

L'actionnaire détenteur des Actions de Catégorie J intervient et propose à l'Assemblée une liste de trois personnes dans laquelle l'Assemblée pourra choisir de nommer un nouvel administrateur. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Cédric Osterrieth, né le 4 avril 1970 à Anvers (Belgique), dont l'adresse professionnelle se situe à 1, Place du Trône, B-1000 Bruxelles, Belgique, en tant qu'administrateur additionnel de la Société chargé de représenter les Actions de Catégorie J, avec effet à la date de clôture de la transaction par laquelle Fullbloom Investment Corporation ou une de ses affiliées acquiert trente pourcents (30%) du capital social de GDF Suez Exploration International et pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année 2015.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et tout administrateur de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, ils ont signé avec nous, le soussigné notaire, le présent acte.

Signé: Brackenier, Poncelet, Franckx, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012003641/658.

(120002588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 4.941.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012008132/12.

(120009551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 11 janvier 2012:

Le mandat de Roger Ackman en tant que administrateur de classe B a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012008133/13.

(120008570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.804.159,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Clyde Union (Holdings) S.à r.l., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140256 a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008136/13.

(120009414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 janvier 2012

Monsieur Ian ROSS résidant à 73, Wybergliweg, CH – 6415 Arth (Suisse), Madame Salma KIRSCH SOUDAGAR résidant à 8, rue Ch. Dupuy, CH – 1231 Conches (Suisse), Monsieur Gareth WHEELER résidant à 8, Boulevard James Fazy CH - 1201 Genève, Monsieur Jan DURAND résidant à 8, Boulevard Sm House Quantum Road Techno Park ZA - 7599 Stellenbosch (Afrique du Sud) sont renommés administrateurs. EASIT S.A. ayant son siège social à 60, Grand Rue L-1660 LUXEMBOURG commissaire aux comptes. Le mandat de LUX-AUDIT REVISION n'est pas renouvelé en tant que commissaire aux comptes.

Les durées des mandats sont pour 3 ans.

Pour extrait sincère et conforme

G&G Associates Sàrl

Référence de publication: 2012008139/17.

(120009104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

CommsCo International Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.257.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 janvier 2012

Madame Martine SABATIER NANCEL résidant à 256, rue des Pommiers, F – 74370 Saint Martin Bellevue (France), Madame Salma KIRSCH SOUDAGAR résidant à 8, rue Ch. Dupuy, CH – 1231 Conches (Suisse), Monsieur Gareth WHEELER résidant à 8, Boulevard James Fazy CH - 1201 Genève (Suisse), sont renommés administrateurs. EASIT S.A. ayant son siège social à 60, Grand Rue L-1660 LUXEMBOURG commissaire aux comptes. Le mandat de LUX-AUDIT REVISION n'est pas renouvelé en tant que commissaire aux comptes.

Les durées des mandats sont pour 3 ans.

Pour extrait sincère et conforme

G&G Associates Sàrl

Référence de publication: 2012008140/16.

(120009110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Silverspot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.402.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., an exempted limited partnership, organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, bâtiment Ugland House, KY – George Town, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 18743,

here represented by Mrs. Katia Gauzès, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., an exempted limited partnership, organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, bâtiment Ugland House, KY – George Town, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 18752,

here represented by Mrs. Katia Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given.

3) CVCIGP II (Co-Invest) L.P., an exempted limited partnership, organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, bâtiment Ugland House, KY – George Town, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 18742,

here represented by Mrs. Katia Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of Silverspot Investments S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.402, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2057 dated 20 October 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Decision to increase the Company’s share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, up to seventy-five million euros (EUR 75,000,000) represented by seven billion five hundred million (7,500,000,000) shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, through the issue of seven billion four hundred ninety-eight million seven hundred fifty thousand (7,498,750,000) shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, to be paid by contributions in kind in the form defined here below.

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by (i) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, in exchange for a contribution in kind in the form of a claim from Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P. to the Company in an amount of forty-five million three hundred twelve thousand euros (EUR 45,312,000) (the “Claim A”), (ii) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed, in exchange for a contribution in kind in the form of a claim from Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P. to the Company in an amount of twenty-five million three hundred seventy-seven thousand seven hundred twenty euros (EUR 25,377,720) (the “Claim B”), and (iii) CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed, in exchange for a contribution in kind in the form of a claim from CVCIGP II (Co-Invest) L.P. to the Company in an amount of four million three hundred ten thousand two hundred eighty euros (EUR 4,310,280) (the “Claim C”).

The total subscription price of seventy-five million euros (EUR 75,000,000) shall be allocated as follows: seventy-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 74,987,500) shall be allocated to the share capital of the Company and twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) shall be allocated to the share premium account of the Company.

2) Decision to convert the existing seventy-five million euros (EUR 75,000,000) shares of the Company into ten classes of shares to be referred to as the “Class A shares”, the “Class B shares”, the “Class C shares”, the “Class D shares”, the “Class E shares”, the “Class F shares”, the “Class G shares”, the “Class H shares”, the “Class I shares” and the “Class J shares”, as a consequence of which the share capital of the Company would be composed of, and held as follows:

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class A shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class A shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class A shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class A shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class B shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class B shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class B shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class B shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class C shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class C shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class C shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class C shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class D shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class D shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class D shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class D shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class E shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class E shares held by Citigroup Venture

Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class E shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class E shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class F shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class F shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class F shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class F shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class G shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class G shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class G shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class G shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class H shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class H shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class H shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class H shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class I shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class I shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class I shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class I shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class J shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class J shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class J shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class J shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed, and consent to the complete renumbering of the shares of the Company in the share register of the Company.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at seventy-five million euros (EUR 75,000,000) represented by seven hundred fifty million (750,000,000) Class A shares (the holders thereof being referred to as the “A Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class B shares (the holders thereof being referred to as the “B Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class C shares (the holders thereof being referred to as the “C Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class D shares (the holders thereof being referred to as the “D Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class E shares (the holders thereof being referred to as the “E Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class F shares (the holders thereof being referred to as the “F Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class G shares (the holders thereof being referred to as the “G Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class H shares (the holders thereof being referred to as the “H Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class I shares (the holders thereof being referred to as the “I Partners”) and seven hundred fifty million (750,000,000) Class J shares (the holders thereof being referred to as the “J Partners”) (any reference made hereinafter to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “partner” or to “partners”), each share having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01).

Each class of shares (A through J) will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

The Company may redeem its shares, subject to the provisions of the Law and of article 6, whereby classes of shares will be redeemed in reverse alphabetical order, in accordance with article 16.

In the event of a reduction of share capital through the redemption of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their shareholding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of the redeemed shares shall receive from the Company an amount equal to the redemption value per share for each share of the relevant class of shares held by

them and redeemed. For the purpose of this article, “Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts (the “Interim Accounts”). The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire available amount (the “Available Amount”) at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of these articles of incorporation, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. For the avoidance of doubt, the Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the partners would have been entitled to dividend distributions according to these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of these articles of incorporation.”

4) Decision to amend the third paragraph of the current article 16 of the Company’s articles of incorporation, which paragraph shall read as follows:

“In any year in which the general meeting of partners resolves to make any distribution of dividends, the A Partners shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the B Partners shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the C Partners shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the D partners shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the E partners shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the F Partners shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the G Partners shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the H Partners shall, eighth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the I Partners shall, ninth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners’ shares of the Company, the J Partners shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J and I Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J, I and H Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J, I, H and G Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J, I, H, G and F Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J, I, H, G, F and E Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E and D Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E D and C Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distri-

bution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all net profit distributions.”

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company’s share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, up to seventy-five million euros (EUR 75,000,000) represented by seven billion five hundred million (7,500,000,000) shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, through the issue of seven billion four hundred ninety-eight million seven hundred fifty thousand (7,498,750,000) shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, to be paid by contributions in kind in the form defined here below.

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up as follows:

(i) four billion five hundred thirty million four hundred and forty-four thousand eight hundred (4,530,444,800) new shares by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, here represented as aforementioned, in exchange for a contribution in kind in the form of a claim which Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P. has against the Company for an amount of forty-five million three hundred twelve thousand euros (EUR 45,312,000) (the “Claim A”),

(ii) two billion five hundred and thirty-seven million three hundred and forty-nine thousand thirty-eight (2,537,349,038) new shares by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed, here represented as aforementioned, in exchange for a contribution in kind in the form of a claim which Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P. has against the Company for an amount of twenty-five million three hundred seventy-seven thousand seven hundred twenty euros (EUR 25,377,720) (the “Claim B”), and

(iii) four hundred and thirty million nine hundred and fifty-six thousand one hundred and sixty-two (430,956,162) new shares by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed, here represented as aforementioned, in exchange for a contribution in kind in the form of a claim which CVCIGP II (Co-Invest) L.P. has against the Company for an amount of four million three hundred ten thousand two hundred eighty euros (EUR 4,310,280) (the “Claim C”).

The total subscription price of seventy-five million euros (EUR 75,000,000) shall be allocated as follows: seventy-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 74,987,500) shall be allocated to the share capital of the Company and twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting decides to create ten classes of shares i.e. “Class A shares”, “Class B shares”, “Class C shares”, “Class D shares”, “Class E shares”, “Class F shares”, “Class G shares”, “Class H shares”, “Class I shares” and “Class J shares”, and to convert the existing seven billion five hundred million (EUR 7,500,000,000) shares of the Company into:

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class A shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class A shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class A shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class A shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class B shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class B shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class B shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class B shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class C shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class C shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class C shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class C shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class D shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class D shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class D shares held by Citigroup Venture Capital International Growth

Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class D shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class E shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class E shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class E shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class E shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class F shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class F shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class F shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class F shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class G shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class G shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class G shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class G shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class H shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class H shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class H shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class H shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class I shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class I shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class I shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class I shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed;

- Seven hundred fifty million (750,000,000) Class J shares having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, with four hundred fifty-three million one hundred twenty thousand (453,120,000) Class J shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prenamed, two hundred fifty-three million seven hundred seventy-seven thousand two hundred (253,777,200) Class J shares held by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prenamed and forty-three million one hundred two thousand eight hundred (43,102,800) Class J shares held by CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prenamed.

Further to the above, the general meeting expressly consents to the complete renumbering of the shares of the Company in the share register of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at seventy-five million euros (EUR 75,000,000) represented by seven hundred fifty million (750,000,000) Class A shares (the holders thereof being referred to as the “A Partners”) , seven hundred fifty million (750,000,000) Class B shares (the holders thereof being referred to as the “B Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class C shares (the holders thereof being referred to as the “C Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class D shares (the holders thereof being referred to as the “D Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class E shares (the holders thereof being referred to as the “E Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class F shares (the holders thereof being referred to as the “F Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class G shares (the holders thereof being referred to as the “G Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class H shares (the holders thereof being referred to as the “H Partners”), seven hundred fifty million (750,000,000) Class I shares (the holders thereof being referred to as the “I Partners”) and seven hundred fifty million (750,000,000) Class J shares (the holders thereof being referred to as the “J Partners”) (any reference made hereinafter to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “partner” or to “partners”), each share having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01).

Each class of shares (A through J) will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

The Company may redeem its shares, subject to the provisions of the Law and of article 6, whereby classes of shares will be redeemed in reverse alphabetical order, in accordance with article 16.

In the event of a reduction of share capital through the redemption of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their shareholding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of the redeemed shares shall receive from the Company an amount equal to the redemption value per share for each share of the relevant class of shares held by them and redeemed. For the purpose of this article, "Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts (the "Interim Accounts"). The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire available amount (the "Available Amount") at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of these articles of incorporation, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. For the avoidance of doubt, the Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the partners would have been entitled to dividend distributions according to these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of these articles of incorporation."

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the third paragraph of the current article 16 of the Company's articles of incorporation, which paragraph shall now read as follows:

"In any year in which the general meeting of partners resolves to make any distribution of dividends, the A Partners shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the B Partners shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the C Partners shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the D partners shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the E partners shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the F Partners shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the G Partners shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the H Partners shall, eighth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the I Partners shall, ninth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such partners' shares of the Company, the J Partners shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class J and I Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class

J, I and H Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class J, I, H and G Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class J, I, H, G and F Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class J, I, H, G, F and E Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E and D Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E D and C Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions. Should the Class J, I, H, G, F, E D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividends distributions.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,500.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., un exempted limited partnership, régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, bâtiment Uglund House, KY – George Town, Iles Cayman et enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro 18743, ici représenté par Madame Katia Gauzès, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

2) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., un exempted limited partnership, régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, bâtiment Uglund House, KY – George Town, Iles Cayman et enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro 18752,

ici représenté par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'une procuration donnée.

3) CVCIGP II (Co-Invest) L.P., un exempted limited partnership, régi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, bâtiment Uglund House, KY – George Town, Iles Cayman et enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro 18742,

ici représenté par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'une procuration donnée.

Les procurations paraphées ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de Silverspot Investments S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.402, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2057 du 20 octobre 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tout les points de l'agenda suivant:

Agenda

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de soixante-quinze millions euros (EUR 75.000.000) représenté par sept milliards cinq cent millions (7.500.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune,

par l'émission de sept milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (7.498.750.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, par un apport en nature sous la forme définie ci-dessous.

Toutes les nouvelles parts sociales seront souscrites et entièrement payées par (i) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, par un apport en nature sous la forme d'une créance de Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P. envers la Société pour un montant de quarante-cinq millions trois cent douze mille euros (EUR 45.312.000) (le «Créance A»), (ii) Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée, par un apport en nature sous la forme d'une créance de Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P. envers la Société pour un montant de vingt-cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt euros (EUR 25.377.720) (le «Créance B»), et (iii) CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommé, par un apport en nature sous la forme d'une créance de CVCIGP II (Co-Invest) L.P. envers la Société pour un montant de quatre millions trois cent dix mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 4.310.280) (le «Créance C»).

Le montant total du prix de souscription de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) devra être allouée de la manière suivante: soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 74.987.500) devront être alloués au capital social de la Société et douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) devront être alloués à la prime d'émission de la Société.

2) Décision de convertir les parts sociales d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) par la création de dix classes de parts sociales, comme étant les "Parts Sociales A", les "Parts Sociales B", les "Parts Sociales C", les "Parts Sociales D", les "Parts Sociales E", les "Parts Sociales F", les "Parts Sociales G", les "Parts Sociales H", les "Parts Sociales I" et les "Parts Sociales J", en conséquence de cela, le capital social de la Société sera composé comme suit:

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe A détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe A détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe A détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe B détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe B détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe B détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe C détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe C détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe C détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe D détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P. prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe D détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe D détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe E détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe E détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P. , prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe E détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe F détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe F détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe F détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe G détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions

sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe G détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe G détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe H détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe H détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe H détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe I détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixantedix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe I détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe I détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe J détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixantedix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe J détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe J détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée,

et consentement de renuméroter complètement les parts sociales de la Société dans le registre de parts sociales de la Société.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société, qui devra avoir la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) représenté par sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe A (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés A”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe B (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés B”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe C (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés C”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe D (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés D”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe E (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés E”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe F (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés F”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe G (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés G”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe H (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés H”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe I (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés I”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe J (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés J”) (toute référence faite ci-après à une “part sociale” ou aux “parts sociales” devra être interprétée comme étant une référence à l'une ou l'autre ou à toutes les classes de parts sociales précitées, selon le contexte, une interprétation identique doit être appliqués à toute référence à un “associé” ou à des “associés”), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01).

Chaque classe de parts sociales (de A à J) aura les mêmes droits applicables, sauf stipulation contraire dans ces statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts en respectant l'ordre alphabétique inverse et conformément aux dispositions de la Loi et de l'article 6 conformément à l'article 16.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat de toute une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs porteurs (au pro rata de leur détention dans cette catégorie d'actions) à une partie du montant total du prix de rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale pour la catégorie d'actions devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales rachetées devront recevoir de la Société un montant égal à la valeur de rachat par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie de Parts Sociales pertinente qu'ils détiennent et ayant été rachetée. Le "Montant Total Annulé" signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale à partir des Comptes Intérimaires concernés (les "Comptes Intérimaires"). Le Montant Total Annulé sera inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible (le "Montant Disponible") au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale aux conditions requises pour une modification des Statuts, sous réserve que le Montant Total Annulé ne sera jamais supérieur au dit Montant Disponible. Pour éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des versements de dividendes selon des Statuts, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve pour la prime d'émission) et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale concernant la Catégorie de Parts à être rachetées/annulées mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être mis en réserve(s) selon les

critères des Lois ou des Statuts, chaque fois tel que détaillé dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté, tout double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

De sorte que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (y compris la réserve pour la prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale concernant la Catégorie de Parts à être annulées

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères des Lois ou des Statuts.”

4) Décision de modifier du troisième paragraphe à l'article 16 des statuts de la Société, lequel paragraphe devant avoir la teneur suivante:

“Pour chaque année durant laquelle l'assemblée générale des associés décide de faire une distribution de dividendes, les Associés A recevront, en premier rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés B recevront, en deuxième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés C recevront, en troisième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés D recevront, en quatrième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés E recevront, en cinquième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés F recevront, en sixième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés G recevront, en septième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés H recevront, en huitième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés I recevront, en neuvième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés J sont, en dixième rang de priorité, en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués.

Si les Parts Sociales de Classe J ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe I seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J et I ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I et H ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H et G ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe F seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G et F ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe E seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F et E ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe D seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F, E et D ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe C seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F, E, D et C ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe B seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F, E, D, C et B ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe A seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués.”

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) représenté par sept milliards cinq cent millions (7.500.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, par l'émission de sept milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante

mille (7.498.750.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, par un apport en nature sous la forme définie ci-dessous.

Toutes les nouvelles parts sociales seront souscrites et entièrement payées comme suit:

(i) quatre milliards cinq cent trente millions quatre cent quarante-quatre mille huit cents (4.530.444.800) nouvelles parts sociales par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommé, ici représenté comme il est dit, par un apport en nature sous la forme d'une créance que Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P. détient envers la Société pour un montant de quarante-cinq millions trois cent douze mille euros (EUR 45.312.000) (le «Créance A»),

(ii) deux milliards cinq cent trente-sept millions trois cent quarante-neuf mille trente-huit (2.537.349.038) nouvelles parts sociales par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommé, ici représenté comme il est dit, par un apport en nature sous la forme d'une créance que Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P. détient envers la Société pour un montant de vingt-cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt euros (EUR 25.377.720) (le «Créance B»), et

(iii) quatre cent trente millions neuf cent cinquante-six mille cent soixante-deux (430.956.162) nouvelles parts sociales par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommé, ici représenté comme il est dit par un apport en nature sous la forme d'une créance que CVCIGP II (Co-Invest) L.P. détient envers la Société pour un montant de quatre millions trois cent dix mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 4.310.280) (le «Créance C»).

Le montant total du prix de souscription de soixante-quinze millions euros (EUR 75.000.000) devra être alloué de la manière suivante: soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 74.987.500) devront être alloués au capital social de la Société et douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) devront être alloués à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur de l'apport susvisé a été justifiée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer dix classes de parts sociales à savoir des "Parts Sociales A", des "Parts Sociales B", des "Parts Sociales C", des "Parts Sociales D", des "Parts Sociales E", des "Parts Sociales F", des "Parts Sociales G", des "Parts Sociales H", des "Parts Sociales I", des "Parts Sociales J", et de convertir les sept milliards cinq cent millions (7.500.000.000) parts sociales existantes en:

sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe A détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe A détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe A détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe B détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixantedix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe B détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe B détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe C détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe C détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe C détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe D détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe D détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe D détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe E détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe E détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe E détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe F détenues

par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe F détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe F détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe G détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe G détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe G détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe H détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe H détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe H détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe I détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixantedix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe I détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe I détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée;

- sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, dont quatre cent cinquante-trois millions cent vingt mille (453.120.000) Parts Sociales de Classe J détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II L.P., prénommée, deux cent cinquante-trois millions sept cent soixantedix-sept mille deux cents (253.777.200) Parts Sociales de Classe J détenues par Capital International Growth Partnership (Employee) II L.P., prénommée et quarante-trois millions cent deux mille huit cents (43.102.800) Parts Sociales de Classe J détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prénommée.

Suite à ceci, l'assemblée générale consent expressément à renuméroter dans son entièreté les parts sociales de la Société dans le registre de parts sociales de la Société.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) représenté par sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe A (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés A”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe B (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés B”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe C (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés C”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe D (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés D”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe E (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés E”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe F (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés F”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe G (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés G”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe H (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés H”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe I (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés I”), sept cent cinquante millions (750.000.000) Parts Sociales de Classe J (leur titulaires étant nommés ci après les “Associés J”) (toute référence faite ci-après à une “part sociale” ou aux “parts sociales” devra être interprétée comme étant une référence à l'une ou l'autre ou à toutes les classes de parts sociales précitées, selon le contexte, une interprétation identique doit être appliqués à toute référence à un “associé” ou à des “associés”), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01).

Chaque classe de parts sociales (de A à J) aura les mêmes droits applicables, sauf stipulation contraire dans ces statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblée ordinaire et extraordinaires des associés.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts en respectant l'ordre alphabétique inverse et conformément aux dispositions de la Loi et de l'article 6 conformément à l'article 16.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat de toute une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs porteurs (au pro rata de leur détention dans cette catégorie d'actions) à une partie du montant total du prix de rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale pour la catégorie d'actions devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales rachetées devront recevoir de la Société un montant égal à la valeur de rachat par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la

catégorie de Parts Sociales pertinente qu'ils détiennent et ayant été rachetée. Le "Montant Total Annulé" signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale à partir des Comptes Intérimaires concernés (les "Comptes Intérimaires"). Le Montant Total Annulé sera inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible (le "Montant Disponible") au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale aux conditions requises pour une modification des Statuts, sous réserve que le Montant Total Annulé ne sera jamais supérieur au dit Montant Disponible. Pour éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des versements de dividendes selon des Statuts, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve pour la prime d'émission) et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale concernant la Catégorie de Parts à être rachetées/annulées mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères des Lois ou des Statuts, chaque fois tel que détaillé dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté, tout double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

De sorte que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (y compris la réserve pour la prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale concernant la Catégorie de Parts à être annulées

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant devant être mis en réserve(s) selon les critères des Lois ou des Statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier du troisième paragraphe supplémentaire à l'article 16 actuel des statuts de la Société, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:

"Pour chaque année durant laquelle l'assemblée générale des associés décide de faire une distribution de dividendes, les Associés A recevront, en premier rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés B recevront, en deuxième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés C recevront, en troisième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés D recevront, en quatrième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés E recevront, en cinquième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal zéro vingt-cinq, (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés F recevront, en sixième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés G recevront, en septième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés H recevront, en huitième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés I recevront, en neuvième rang de priorité, des distributions de dividendes pour cette année, pour un montant au moins égal à zéro vingt-cinq pourcents (0.25%) de la valeur nominale des parts sociales de ces associés dans la Société, les Associés J sont, en dixième rang de priorité, en droit de recevoir le reste de tous les dividende distribués.

Si les Parts Sociales de Classe J ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe I seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J et I ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I et H ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H et G ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe F seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G et F ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe E seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F et E ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe D seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F, E et D ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe C seront en droit

de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F, E, D et C ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe B seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués. Si les Parts Sociales de Classe J, I, H, G, F, E, D, C et B ont toutes été annulées suite à leur rachat, remboursement ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de classe A seront en droit de recevoir le reste de tous les dividendes distribués.”

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 6.500,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53957. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000931/808.

(110211617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

The Association of British and Irish Accountants in Luxembourg, Association sans but lucratif, (anc. Consultative Committee of Accounting Bodies in Luxembourg).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg F 2.464.

Changement de Dénomination

L'A.s.b.l. Consultative Committee of Accounting Bodies in Luxembourg a décidé en son Assemblée générale du 5 juillet 2011 de changer la dénomination de l'association en:

The Association of British and Irish Accountants in Luxembourg (ABIAL).

Suite à cette décision, l'article 1 des statuts de l'Association est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué ici entre les souscripteurs et tous ceux qui en deviendront membres par la suite, une «association sans but lucratif» dénommée «The Association of British and Irish Accountants in Luxembourg» (ci-après appelée «ABIAL Luxembourg»).

Le Comité exécutif

Référence de publication: 2012008141/17.

(120008795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Creaction 4, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 77.944.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 octobre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., domiciliée 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes the Clover.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012008188/17.

(120008655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Carmax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.965.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2012008152/11.

(120009160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cavelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.388.

Aux actionnaires:

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2012008155/11.

(120008815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cavelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.388.

Aux actionnaires:

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que commissaire de votre société,

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

BF CONSULTING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012008156/12.

(120008815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.014.

Décision de l'associé unique lors de l'assemblée du 4 mai 2010.

- L'assemblée révoque Mr. Enrique Marco, demeurant 2451 Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, U.S.A, de son poste de gérant de la société avec effet au 2 avril 2010.

- L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant Madame Stacy Lee Wolf, demeurant 2451 Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, U.S.A. à partir du 2 avril 2010.

- Son mandat est indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012008167/15.

(120008789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cogilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 104.387.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012008174/11.

(120008670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cavendish Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008158/10.

(120008878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cavendish Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008159/10.

(120008879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cavendish Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008160/10.

(120008880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Circle Moment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIRCLE MOMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012008173/12.

(120009051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Conect Software Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.926.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012008181/9.
(120009330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

CEI, Cible Expo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 56.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 16 janvier 2012.
Référence de publication: 2012008172/10.
(120008999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2012008176/10.
(120009230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2012008177/10.
(120009231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2012008178/10.
(120009232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Efforts S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 103.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFFORTS S.A. (en liquidation)
HRT FIDALUX S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012008224/12.

(120009406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.818.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 19 décembre 2011

Acceptation de la démission d'un administrateur

- Monsieur Osman SEMERCI

Nomination d'un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en l'année 2014

- Monsieur Paul AGNES

- Né le 25 août 1941 à Ettelbrück (L)

- Demeurant à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008180/16.

(120008744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Conexus Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.464.

—
EXTRAIT

Monsieur Bastiaan Schreuders, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays Bas), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 11 octobre 2011 la fonction de représentant permanent de la société «SEREN» S. à r. l. pour ses fonctions de «Gérant» de la société CONEXUS INVEST.

Pour Extrait
La société

Référence de publication: 2012008182/13.

(120009139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

COSTRUZIONI E APPALTI 2000 S. à r.l. en liquidation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.954.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation, de la société suivante:

- COSTRUZIONE E APPALTI 2000 SARL, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8 Boulevard Royal.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, et liquidateur Maître Kamilla LADKA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 janvier 2012, au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Kamilla LADKA
Le liquidateur

Référence de publication: 2012008184/19.

(120009170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Costamar Finances Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Mamer, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

EXTRAIT

Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 11 octobre 2011 la fonction de représentant permanent de la société «SEREN» S. à r. l. pour ses fonctions de «Administrateur» de la société COSTAMAR FINANCES HOLDING SPF.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012008183/13.

(120009136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Courage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.551.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011

Il a été décidé:

de prendre connaissance du changement d'adresse privée de Monsieur Marc REIFF de L-9769 Roder, Maison 23A à L-9208 Diekirch, Rue Jean l'Aveugle 24.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2012.

Pour COURAGE S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012008185/16.

(120008603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Courage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008186/10.

(120008605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil de gérance du gérant commandité de la société en date du 4 janvier 2012

Résolution unique

Le Conseil de gérance du gérant commandité de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012008483/15.

(120009239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cremt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.661.

Les comptes annuels au 30.06.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 12 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012008189/11.

(120008667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Cycafin A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.793.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 janvier 2012 à 9h00 à Luxembourg

1. L'assemblée a accepté la démission de l'Administrateur Unique Westenwind SARL avec effet au 13 février 2012.

2. Madame Christiane Julie Josepha NATEN, née le 13 février 1966 à Hasselt (Belgique), demeurant à Schootsheide, B-3650 DILSEN – STOKKEM (Belgique) a été nommée Administrateur Unique de la société en remplacement de l'Administrateur Unique démissionnaire pour une durée déterminée, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Certifié sincère et conforme

Christiane NATEN

Administrateur Unique

Référence de publication: 2012008190/17.

(120008686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Domaine de Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.196.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008200/9.

(120009382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Dounia S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.846.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012008202/16.

(120008771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Ditco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 121.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2012008191/11.

(120008591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Daligan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.059.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06.01.2012.

Signature.

Référence de publication: 2012008195/10.

(120009225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008196/10.

(120009319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 136.548.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 8. Dezember 2011

Herr Frank Wagener, geboren am 15. November 1952 in Luxembourg, berufsansässig in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, wird als Nachfolger von Herrn Lucien Thiel zum vorläufigen Mitglied des Verwaltungsrates der Klasse A ernannt. Diese Kooptierung erfolgt mit Wirkung bis zur nächsten ordentlichen Gesellschaflerversammlung, die eine Bestätigung der Bestellung vornehmen wird.

Luxemburg, den 16. Januar 2012.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2012008210/16.

(120009076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008208/10.

(120009375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Euro Phyto Santé Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.195.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- EURO PHYTO SANTE Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal.

Les mêmes jugements ont nommé juge- commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, et liquidateur Maître Kamilla LADKA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 janvier 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Kamilla LADKA

Le liquidateur

Référence de publication: 2012008212/19.

(120009173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Elite Wagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.575.

—
EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 30 décembre 2011 entre la société AFB Services Limited et la société Hirvea Holding Limited, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- AFB Services Limited: 0 part sociale,
- Hirvea Holding Limited: 300 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour Elite Wagen Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012008228/16.

(120009228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

ELS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.784.

—
Auszug aus dem Protokoll Versammlungsrates vom 13. Mai 2011

Es wurde beschlossen:

- Herrn Joseph Richard ELSEN, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B-4771 Amel/Heppenbach 37, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 16. Januar 2012.

Für ELS INVEST S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012008231/16.

(120009118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Today Makes Tomorrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.038.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty eighth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Pedro Maria PREGO DO CARMO DE NORONHA, born on the 8th day of May 1977 in São Sebastião Da Pedreira, Lisboa, Portugal, professionally residing at 1 Cornwell Place, London SW7 2JE, United Kingdom,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it. The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the company "FROSTBAY TRADING LTD", with its former head office at Arias Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated in the British Virgin Islands on the 21st day of May 1999, recorded with the Registrar of Companies under the number 325635 and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to transfer the registered office from the British Virgin Islands and to have adopted by the company the Luxembourg nationality without change of the legal form which will remain the form of a société à responsabilité limitée / private limited company (S.à r.l. / Ltd.) and without discontinuity of the legal status of the company.

Second resolution

The appearing party decides to adopt the following corporate object:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Third resolution

The appearing party decides to adopt the Euro as currency of the capital and to exchange the one thousand (1,000) existing shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each against sixty eight thousand and ten (68,010) shares with a nominal value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of fourteen thousand two hundred and forty one Euro and thirty seven Cents (EUR 14,241.37) in order to raise it from the amount of six hundred and eighty Euro and ten Cents (EUR 680.10) to fourteen thousand nine hundred and twenty one Euro and forty seven Cents (EUR 14,921.47) by the issue of one million four hundred twenty four thousand one hundred and thirty seven (1,424,137) new shares with a nominal value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The one million four hundred twenty four thousand one hundred and thirty seven (1,424,137) new shares are subscribed by the sole shareholder, Mr. Pedro Maria PREGO DO CARMO DE NORONHA, prenamed, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of fourteen thousand two hundred and forty one Euro and thirty seven Cents (EUR 14,241.37).

The contribution in cash of fourteen thousand two hundred and forty one Euro and thirty seven Cents (EUR 14,241.37) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company.

Fifth resolution

With a view to the amortization of the current losses and of the losses carried forward amounting as of December 16, 2011 to two thousand four hundred and twenty one Euro and forty seven Cents (EUR 2,421.47), the appearing party decides to decrease the corporate capital by the amount of two thousand four hundred and twenty one Euro and forty seven Cents (EUR 2,421.47), in order to reduce it from its present amount of fourteen thousand nine hundred and twenty one Euro and forty seven Cents (EUR 14,921.47) to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), by the cancellation of two hundred forty two thousand one hundred and forty seven (242,147) shares with a nominal value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each, held by the appearing party.

Sixth resolution

The appearing party decides to adopt the name "Today Makes Tomorrow S.à r.l." and the following articles of association of a Luxembourg private limited company:

" **Art. 1.** There exists a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Today Makes Tomorrow S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and such majority consists of at least one manager of the category A and at least one manager of the category B. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders or, unanimously, by resolution by circular means expressing the shareholders' approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution..

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. Any balance exceeding ten percent (10%) of the actual corporate capital is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

Seventh resolution

The appearing party decides to give discharge to the resigning sole director, Mathieu Limited, for the performance of its mandate.

Eighth resolution

The appearing party decides to appoint the following persons as manager of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Pedro Maria PREGO DO CARMO DE NORONHA, company director, born on the 8th day of May 1977 in São Sebastião Da Pedreira, Lisboa (Portugal), professionally residing at 1 Cornwell Place, London SW7 2JE, United Kingdom.

Managers of the category B:

- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born on the 3rd day of September 1971 in Bassano Del Grappa (Italy), residing professionally at L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Etienne BIREN, company director, born on the 28th day of September, 1987 in Messancy (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ninth resolution

The appearing party decides to establish the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand four hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Pedro Maria PREGO DO CARMO DE NORONHA, né le 8 mai 1977 à São Sebastião Da Pedreira, Lisbonne, Portugal, demeurant professionnellement à 1 Cornwell Place, Londres SW7 2JE, Royaume-Uni,

représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société "FROSTBAY TRADING LTD", ayant son ancien siège social à Arias Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée dans les Iles Vierges Britanniques le 21 Mai 1999, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 325635 et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social des Iles Vierges Britanniques, et de faire adopter par la société la nationalité luxembourgeoise sans modification de la forme juridique, qui restera celle d'une société à responsabilité limitée / private limited company (S.à r.l. / Ltd.), et sans interruption de la personnalité juridique de la société.

Deuxième résolution

Le comparant décide d'adopter l'objet social suivant:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Troisième résolution

Le comparant décide d'adopter l'Euro comme devise du capital et d'échanger les mille (1.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune contre soixante-huit mille dix (68.010) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze mille deux cent quarante et un Euros et trente-sept Cents (EUR 14.241,37) pour le porter du montant de six cent quatre-vingt Euros et dix Cents (EUR 680,10) à quatorze mille neuf cent vingt et un Euros et quarante-sept Cents (EUR 14.921,47) par l'émission d'un million quatre cent vingt-quatre mille cent trente-sept (1.424.137) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les un million quatre cent vingt-quatre mille cent trente-sept (1.424.137) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique, Fletcher International Ltd, prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de quatorze mille deux cent quarante et un Euros et trente-sept Cents (EUR 14.241,37).

Le versement en numéraire de quatorze mille deux cent quarante et un Euros et trente-sept Cents (EUR 14.241,37) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société.

Cinquième résolution

En vue de l'amortissement des pertes courantes et des pertes reportées s'élevant en date du 16 décembre 2011 à deux mille quatre cent vingt et un Euros et quarante-sept Cents (EUR 2.421,47), le comparant décide de réduire le capital social d'un montant de deux mille quatre cent vingt et un Euros et quarante-sept Cents (EUR 2.421,47), afin de le réduire de son montant actuel de quatorze mille neuf cent vingt et un Euros et quarante-sept Cents (EUR 14.921,47) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), par l'annulation de deux cent quarante-deux mille cent quarante-sept (242.147) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par le comparant.

Sixième résolution

Le comparant décide d'adopter la dénomination de "Today Makes Tomorrow S.à r.l." et les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Today Makes Tomorrow S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée

à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance et si cette majorité comprend au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés ou à l'unanimité par une résolution par voie circulaire exprimant l'accord des associés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Tout solde dépassant le dixième du capital social est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile."

Septième résolution

Le comparant décide de donner décharge au gérant unique démissionnaire, Mathieu Limited, pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

Le comparant décide de nommer les personnes suivantes comme gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Pedro Maria PREGO DO CARMO DE NORONHA, administrateur de sociétés, né le 8 mai 1977 à São Sebastião Da Pedreira, Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement à 1 Cornwell Place, Londres SW7 2JE, Royaume-Uni;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano Del Grappa (Italie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Etienne BIREN, administrateur de sociétés, né le 28 septembre 1987 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Neuvième résolution

Le comparant décide de fixer le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille quatre cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4835. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006738/454.

(120006086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Ebral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.393.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008217/9.

(120009332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Ebral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.393.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008216/9.

(120009331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

MGA Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2268 Luxembourg, 41, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 147.308.

Extrait du procès verbal du Conseil de gérance du 30 septembre 2011

Il résulte du procès verbal établi le 30 septembre 2011 que le siège social de la société MGA sàrl est transféré du 90 rue de Cessange L-1320 Luxembourg (ancienne adresse) au 41, rue d'Orchimont L-2268 Luxembourg (nouvelle adresse).

La séance est levée à 18.30 heures

Anders GJOEN / Malika KHAYATI

Les gérants

Référence de publication: 2012008411/14.

(120009126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

EBC - Echternacher Bau Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008215/10.

(120009004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Ebral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.393.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008218/9.

(120009333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

F & I Software, Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Mertert, 16, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 66.446.

Auszug des Protokolls der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten in Mertert am 05. Dezember 2011

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Aufsichtskommissar, Sofinter Gestion S.à r.l. aus seinem Amt zu entlassen.

Zum neuen Aufsichtskommissar beruft die Versammlung einstimmig die Teamgest Sàrl, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-5863 Hesperange, 8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg B 138683.

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Mertert, den 5. Dezember 2011.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2012008242/17.

(120008970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 132.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.570.

—
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts entre parties en date du 21 décembre 2011, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de EUR 12.500,14. ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8143926 a transféré 2.149.584 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Triton Luxembourg GP Saltri II S.CA, une société en commandite par actions régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8165847.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues de la manière suivante:

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l. : 11.1 00.416 parts sociales ordinaires
- Triton Luxembourg GP Saltri II S.CA: 2.149.584 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri II LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2012009186/21.

(120009885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Rania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 1, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 140.081.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 29.12.2011

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société RANIA S.à r.l. au siège social de la société préqualifiée, 1, rue Boltgen L-4038 Esch sur Alzette.

Sont présents:

- Monsieur NIFER Fahmi, demeurant 54 avenue de la Gare à L-4130 Esch-sur-Alzette
- Monsieur NEFER Hdhili, demeurant 16 rue Alibenabitaleb 5020 Sousse (Tunisie)
- Madame TUDOR Elena, demeurant 99 rue Sainte Barbe à L-3416 Dudelange.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 29 décembre 2011, que les associés de la société RANIA sàrl, Monsieur NIFER Fahmi et Madame TUDOR Elena, cèdent la totalité des parts sociales qu'ils détiennent dans la société RANIA sàrl à Monsieur NEFER Hdhili.

Suite à cette cession de parts sociales, Monsieur NEFER Hdhili devient associé unique de la société RANIA sàrl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au siège de la société.

Pour extrait

NEFER H. / NIFER F. / TUDOR E.

Référence de publication: 2012009172/21.

(120009547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Société Holding Partman SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.743.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009213/10.

(120010226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.
